

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise
Centre Communal d'Action Sociale

DECISION DU PRESIDENT N°2026/35

OBJET : Sortie seniors Centre Historique Minier Lewarde le 10.09.2026

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Méry-sur-Oise ;

Agissant en vertu de la délibération n°2026/10 du Conseil d'Administration du 28 avril 2026, portant délégation de pouvoirs ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que par délibération visée ci-dessus le Conseil d'administration a délégué à son Président la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue aux articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-8 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que le CCAS de Méry-sur-Oise organise une sortie « hors les murs », à l'attention des seniors de Méry-sur-Oise, au Centre Historique Minier situé à Lewarde, dans le Nord, comprenant la visite guidée des galeries, une visite libre et le repas sur place, le jeudi 10 septembre 2026 ;

CONSIDERANT la volonté du CCAS, dans le cadre de sa politique sociale, de mettre en œuvre toutes actions en faveur des personnes âgées, en maintenant un lien social et en rompant l'isolement pouvant être subi par certaines ;

DECIDE

Article 1^{er} : De convenir avec l'EPCC Centre Historique Minier Lewarde, sis Fosse Delloye – rue d'Erchin CS 30039 – 59287 Lewarde, la réservation pour 52 personnes, dont une gratuité pour l'accompagnateur, de la visite guidée des galeries, de la visite libre des expositions et du repas sur place, au prix total de 2 462,00 €, conformément au contrat de réservation joint à la présente décision.

Article 2 : Dit que la dépense est prévue au budget 2026 du CCAS compte 6042 sorties seniors.

Article 3 : Le CCAS s'acquittera de la somme due sur présentation d'une facture accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise :

- à monsieur le Préfet du Val d'Oise

095-269500799-20260814-2-AU

Réception par le Préfet : 14-08-2026

Publication le : 14-08-2026

- au Centre Historique Minier Lewarde
- à la Trésorerie de l'Isle-Adam
- au CCAS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 5 août 2026

Le Président,



Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise

095-269500799-20260814-2-AU

Réception par le Préfet : 14-08-2026

Publication le : 14-08-2026



CONTRAT DE RÉSERVATION



MAIRIE
14 avenue Marcel Perrin
95540 MERY SUR OISE

Date de visite :
Le jeudi 10 septembre 2026

Numéro de dossier : 00024034
Nombre d'adultes : 52
Nombre d'enfants : 0

Désignation	Qté	Prix net	Total EUR.
Journée - groupe Le 10/09/2026			
Récapitulatif	1		
Visite guidée des galeries Le 10/09/2026 de 10h00 à 11h00			
Tarif adulte	51	12.60	642.60
Gratuité accompagnateur groupe adulte	1	0.00	0.00
Sous-total :			642.60
Visite libre des expositions Le 10/09/2026 de 11h00 à 12h00			
Visite libre groupe	52	0.00	0.00
Menu Terril 35 € Le 10/09/2026 de 12h00 à 14h00			
Menu adulte TVA 10 %	52	31.45	1635.40
Menu Adulte TVA 20 %	52	3.55	184.60
Sous-total :			1820.00
Total :			2462.60
Acompte versé :			0.00
Solde :			2462.60

Jeudi 10 septembre 2026

Arrivée impérative 15 minutes avant le début des prestations

10h00 Visite guidée des galeries

11h00 Visite libre des expositions

12h00 Menu Terril 35 €

MENU UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE (même entrée, même plat et même dessert)

Entrée : ☐ Potjevleesch maison ou ☒ Goyère au Vieux-Lille

Plat : ☒ filet mignon au cidre et pommes vertes ou ☐ Poisson de la criée

Dessert : ☒ Tarte libouli et spéculoos ou ☐ Chti mystère à la chicorée

Bolssons comprises : 1 bouteille de vin rouge (75cl) et 1 bouteille de bière (75cl) pour 6 personnes

**CONTRAT À RETOURNER PARAPHÉ, SIGNÉ ET COMPLÉTÉ ACCOMPAGNÉ DES ARRHES
AVANT LE 20/07/2026**

CONTRAT DE RÉSERVATION

VERSEMENT DES ARRHES (30%) : 738.78 €

IDENTIFIANT SIRET : 820 566 214 00012

CODE APE : 9102 Z (GESTION DES MUSÉES)

TVA INTRACOM : FR 62 820 566 214

COORDONNÉES BANCAIRES : IBAN : FR76 1007 1590 0000 0020 1950 303 BIC : TRPUFRP1

Dans l'impossibilité de verser des arrhes, le Centre Historique Minier accepte à la place **un bon d'engagement** (mandat administratif/bon de commande) ou **un voucher/bon d'échange** (pour les professionnels du tourisme), qui est à joindre obligatoirement avec le reste du dossier.

Ne pas verser le solde complet avant les prestations mais uniquement les 30% d'arrhes demandées.

Le reliquat est à régler sur place ou en différé. Si un solde complet était versé et qu'une baisse d'effectif était constatée, le Centre Historique Minier ne pourrait procéder à aucun remboursement.

PAR VIREMENT (en indiquant obligatoirement le n° de dossier)

RÈGLEMENT DU SOLDE : cochez l'option choisie

☐ **PAIEMENT SUR PLACE (le jour des prestations)**

Les paiements par chèque ne sont désormais plus acceptés.

→ Si vous avez réservé de la restauration, prévoir **deux règlements distincts** : un pour la billetterie (entrées visite) et un pour le restaurant (repas)

☒ **PAIEMENT DIFFÉRÉ**

→ Envoi d'une facture par le TRÉSOR PUBLIC (après le passage du groupe – à régler sous 30 jours après réception)

[Facture envoyée par le service comptabilité. Contact : cfievet@chm-lewarde.com]

ADRESSE DE FACTURATION

☒ **RAISON SOCIALE / NOM :** CCAS du NEPY-SUR-OISE

Adresse : 14 AVENUE MARCEL PERLIN

95560 NEPY-SUR-OISE

N° SIRET : 269 500 799 00011

N° tél : 01 30 13 61 23 / 06

E-mail : ccas@menysuraise.fr

UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Si vous avez opté pour un règlement différé et l'envoi d'une facture, celle-ci sera postée sur la plateforme CHORUS, dans le cadre de la dématérialisation.

Merci de nous préciser **le code ou le nom du service précis concerné**, le cas échéant :

CCAS DE NEPY-SUR-OISE

CONTRAT DE RÉSERVATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026

RÉSERVATION

Une option doit être posée 30 jours au minimum avant la date de visite auprès du service des réservations, par mail ou par téléphone, sur la base de l'effectif maximum de participants attendus (approximatif). L'option de réservation est conservée jusqu'à la date limite indiquée sur le contrat.

CONFIRMATION

La réservation devient ferme et les prestations sont validées lorsque le service des réservations reçoit un exemplaire signé du contrat et le versement d'arrhes de 30% avant la date limite indiquée. Dans le cas contraire, l'option de réservation est automatiquement annulée ; les créneaux de visite (et les éventuels couverts) réservés seront libérés, sans aucun recours.

Les bons de commande/bons d'engagement/mandats administratifs/bons d'échange/vouchers tiennent lieu d'arrhes.

VISITES

Pour les groupes scolaires optant pour le PASS CULTURE, l'envoi du contrat de réservation est obligatoire pour valider les prestations.

Il est rappelé aux responsables de groupes scolaires qu'il n'est pas possible pour le Centre Historique Minier de modifier le thème du parcours guidé le jour de la visite.

Le Centre Historique Minier constitue des sous-groupes dont le nombre définitif n'est établi que le jour de la visite, en fonction du nombre réel de participants.

MINI-GROUPES

Les mini-groupes (de 15 à 19 personnes) bénéficient du tarif groupe à condition d'avoir réservé leur visite auprès du service des réservations. Pour les visites « mini-groupes », le Centre Historique Minier complète l'effectif avec des visiteurs individuels le jour de la visite. Si le mini-groupe ne souhaite pas intégrer d'autres visiteurs, il peut s'acquitter du supplément de visite guidée privative de 100 € (selon la disponibilité du médiateur culturel). Les visites pour les « mini-groupes » ne sont possibles qu'aux horaires d'ouverture de la billetterie pour les individuels. Si l'effectif est inférieur à 15 personnes le jour de la visite, il ne sera plus possible de bénéficier des avantages groupes (réservation, horaire fixe, tarif groupe et prestation privative).

RESPONSABILITÉ

Les enfants sont placés sous l'entière responsabilité de leurs accompagnateurs. La présence de médiateurs culturels ne dispense pas les accompagnateurs de leur autorité. En cas de comportement irrespectueux vis-à-vis des visiteurs, du personnel et des lieux, le Centre Historique Minier se réserve le droit d'interrompre les prestations et d'exclure tout ou partie du groupe.

HEURE D'ARRIVÉE ET RETARD

Il est impératif de se présenter à la billetterie 15 minutes avant l'heure de début des prestations accompagnées indiqué sur le contrat.

En cas de retard, le Centre Historique Minier écourtera la durée des prestations culturelles de manière équivalente au retard. L'intégralité des prestations ne pourra pas être assurée et l'horaire de fin de visite restera inchangé.

CONTRAT DE RÉSERVATION

Sous réserve de l'accord du Centre Historique Minier ; possibilité de conserver l'intégralité d'une ou plusieurs des prestations, moyennant le règlement d'un supplément de 10€ par demi-heure de prestation et par sous-groupe de visite selon la disponibilité du ou des médiateurs culturels.

RESTAURATION

Le nombre attendu de convives doit être communiqué au service des réservations 15 jours avant la date du repas. Si le nombre de convives est supérieur, le restaurant s'efforcera d'accueillir les convives supplémentaires dans les meilleures conditions, sans pour autant garantir la disponibilité des couverts supplémentaires et du menu sélectionné ; la facturation sera alors établie sur le nombre réel de repas servis.

Jusqu'à **72 heures avant l'horaire du repas**, une baisse d'effectif peut être tolérée et non facturée dans la limite de 10% de l'effectif annoncé (par exemple, pour un groupe annoncé avec 50 participants = 5 couverts maximum peuvent être annulés sans facturation, mais, à partir du 6ème couvert annulé, ceux-ci seront facturés).

Toute modification d'effectif doit faire l'objet d'un mail auprès du service des réservations.

La tarification des menus groupes est applicable à partir de 15 personnes adultes pour la restauration. Toute réduction d'effectif induit une facturation minimum de 15 adultes. De même pour les soirées, possibles à partir de 30 personnes, tout groupe inférieur à ce nombre, sera facturé sur la base de 30 couverts.

La composition du menu doit être identique pour l'ensemble du groupe (même entrée, même plat, même dessert et même formule de boissons pour chaque convive) et doit parvenir au service des réservations 15 jours avant la date du repas. À défaut, celle-ci sera choisie par nos soins.

Tout supplément d'extras sera facturé en fonction de la grille tarifaire en vigueur.

AIRE DE PIQUE-NIQUE

Le Centre Historique Minier met gracieusement à votre disposition une aire de pique-nique à l'extérieur. Cet espace est accessible librement sans réservation.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs joints aux présentes conditions générales de vente sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) et sont calculés sur la base des taux de TVA en vigueur.

Les tarifs des visites guidées ne sont pas assujettis à la TVA.

GRATUITÉS

Le ou les conducteur(s) de car(s) bénéficient de la gratuité de la visite, d'une boisson chaude ou un soft et du repas, sur présentation impérative de la feuille de route.

Groupes adultes/étudiants post-bac/ « accessibilité »

Visite : 1 entrée gratuite pour 30 entrées payantes

Restauration : pas de gratuité

Groupes scolaires/centres de loisirs (à partir de 20 enfants payants)

Visite : 1 entrée « accompagnateur » gratuite pour 10 entrées « élève » payantes

- ❖ Pour les maternelles (3-5 ans) : une gratuité pour 8 au lieu d'une gratuité pour 10
- ❖ Tous les adultes encadrant le groupe, y compris les enseignants, sont considérés comme « accompagnateurs ». Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur à la norme, le Centre Historique

CONTRAT DE RÉSERVATION

Minier se réserve le droit de leur proposer la visite libre des expositions.

- ❖ Accompagnateurs supplémentaires : 3 accompagnateurs au tarif scolaire puis les autres accompagnateurs au tarif groupe adulte en vigueur
- ❖ Accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) : gratuit sur présentation d'un justificatif

ANNULATION

En cas d'annulation 15 jours ou plus avant la date des prestations, aucune pénalité ne sera retenue et les arrhes seront restituées.

En cas d'annulation entre 14 et 3 jours avant la date des prestations, les 30% d'arrhes versées seront conservées.

En cas d'annulation 72 heures avant la date des prestations, 100% du prix TTC sera exigé.

Dispositions particulières : le Centre Historique Minier se réserve le droit de toute annulation en cas de force majeure (coupure d'électricité, de gaz, incendie, dégâts des eaux, difficulté d'approvisionnement, manifestation, émeute, grèves, pandémie). Dans ce cas, les arrhes seront restituées.

En cas d'annulation d'une visite par le groupe, il est obligatoire d'informer le service des réservations **72h avant la visite par e-mail** à l'adresse suivante : reservations@chm-lewarde.com

Tout désistement, sans information préalable par e-mail **72h avant la visite** (et hors cas de force majeure : intempéries, accident...), entraînera la facturation de la visite et/ou repas sur la base de l'effectif communiqué au moment de la réservation.

RÈGLEMENT ET FACTURATION

Le solde est à régler sur place ou en différé (à réception d'une facture envoyée après le passage du groupe). Le mode de règlement est à communiquer par avance au service réservations via le contrat.

LA SIGNATURE DU PRÉSENT CONTRAT VAUT ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU CENTRE HISTORIQUE MINIER

Mention manuscrite indispensable « lu et approuvé, bon pour accord »

Date et signature (+ cachet le cas échéant)

"Lu et approuvé, bon pour accord"

Le 17-07-2026



Par le Président et par délégation

Estelle PECQUEUX
Vice-présidente du CCAS

095-269500799-20260814-2-AU

Réception par le Préfet : 14-08-2026

Publication le : 14-08-2026